

07 mai 2021 -17:03

Appartient à Conseil des ministres du 7 mai 2021

Covid-19 : hausse non structurelle des moyens en personnel de la CAPAC pour le 3e trimestre 2021

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a marqué son accord sur une hausse non structurelle des moyens en personnel de la Caisse auxiliaire de paiement des allocations de chômage (CAPAC) pour le troisième trimestre de l'année 2021 et ce, dans le cadre de la crise liée au coronavirus.

Si le renforcement des services de la CAPAC a pu être prolongé pour le premier semestre 2021, et augmenté à nouveau grâce à l'appui de 20 contractuels supplémentaires, les effets de la crise se feront encore largement sentir durant le troisième trimestre 2021.

Dans ce cadre, un montant non structurel supplémentaire de 358.500 euros sera octroyé à la CAPAC pour le troisième trimestre 2021 lors du prochain contrôle budgétaire, afin de pouvoir garder les collaborateurs contractuels supplémentaires indispensables qui ont été engagés et formés aux différents régimes de chômage pour répondre à la crise sociale qui fait suite au coronavirus.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be